

**PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA  
LE 19 AVRIL 2017 – SAINT-WENCESLAS**

**Procès-verbal** de l'ajournement de la séance ordinaire du 15 mars 2017 à 19h30 du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska, le mercredi 19 avril 2017, à 19h30 au Centre Florian-Turcotte 1025, rue Hébert, Saint-Wenceslas.

**Sont présents :**

M <sup>me</sup> Geneviève DUBOIS	Mairesse de Ville de Nicolet
M. Raymond NOËL	Maire de Saint-Célestin Village
M. Michel CÔTÉ	Secrétaire-trésorier

M. Michel Côté, directeur général et secrétaire-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session.

**19h30 : VÉRIFICATION DU QUORUM.** Le secrétaire-trésorier ne peut ouvrir la séance, deux personnes seulement se sont présentées à cause de la tempête.

A vingt-heures trente minutes, le secrétaire-trésorier constate qu'il n'y a pas quorum et déclare l'ajournement de la séance au mercredi 19 avril 2017 à 19h30 au Centre Florian-Turcotte, 1025, rue Hébert, Saint-Wenceslas.

**Ouverture** de l'assemblée régulière du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 19<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2017 à 19h30 au Centre Florian-Turcotte, 1025, rue Hébert, Saint-Wenceslas (Québec).

**Sont présents :**

M. Julien BOUDREAULT	Maire de Grand-Saint-Esprit
M. Daniel COUTU	Maire de Saint-Léonard-d'Aston
M. André DeMERS	Maire de Sainte-Eulalie
M. Réal DESCHÊNES	Maire de Saint-Wenceslas
M. André DESCÔTEAUX	Maire de Pierreville
M <sup>me</sup> Geneviève DUBOIS	Mairesse de Ville de Nicolet
M. Pierre GAUDET	Maire d'Aston-Jonction et préfet suppléant
M. Jean-François GUÉVIN	Représentant de Sainte-Monique
M. Sylvain LAPLANTE	Maire de La Visitation-de-Yamaska
M. Claude LEFEBVRE	Maire de Baie-du-Febvre
M. Mario LEFEBVRE	Maire de Saint-Elphège
M. Mathieu LEMIRE	Maire de Saint-Zéphirin-de-Courval
M. Maurice MORIN	Maire de Saint-Célestin Paroisse
M. Raymond NOËL	Maire de Village Saint-Célestin
M <sup>me</sup> Line THÉROUX	Mairesse de Sainte-Perpétue
M. Pierre YELLE	Maire de Saint-François-du-Lac

Formant quorum sous la présidence de M. Marc DESCÔTEAUX, préfet et maire de Sainte-Monique.

Monsieur Michel Côté, directeur général et secrétaire-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session.

Madame Hélène Deveault secrétaire-trésorière adjointe est présente.

Monsieur Martin Croteau aménagiste est également présent.

**ORDRE DU JOUR**

**1. AFFAIRES CORPORATIVES**

- 1.1. Ouverture de la session
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption des délibérations du Conseil des maires du 15 février 2017
- 1.4. Dépôt des délibérations du Comité administratif du 1<sup>er</sup> mars 2017
- 1.5. Dépôt des délibérations du Comité administratif spécial du 20 mars 2017
- 1.6. Dépôt des délibérations du Comité administratif du 5 avril 2017
- 1.7. Document(s) reproduit(s) et non reproduit(s)

**2. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2016 CONSOLIDÉ**

- 2.1. Présentation et adoption du rapport financier 2016 consolidé
  - 2.2. Octroi du mandat à la firme comptable pour la réalisation des états financiers 2017
- 3. PROJETS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – FDT**
- 3.1. Acceptation du 13<sup>e</sup> projet : Parc Domaine Demers, Sainte-Eulalie
- 4. AFFAIRES COURANTES** (finalité : résolution)
- 4.1. Autorisation de négocier et de signer la 7e Entente en développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications
  - 4.2. Autorisation de signature de l'Entente de services en Économie sociale
  - 4.3. Adoption de la Politique de Dons, Commandite, Représentation et Appui
  - 4.4. Proclamation de la Semaine de l'action bénévole 2017
  - 4.5. Transport collectif
    - 4.5.1. Demande subvention 2017
    - 4.5.2. Sondage municipal
  - ~~4.6. Modification au règlement d'emprunt 2011-03 – Mise aux normes des bibliothèques~~
  - 4.7. Position de la MRC à l'égard de l'enjeu des hydrocarbures
- 5. AFFAIRES FINANCIÈRES**
- 5.1. Liste des comptes et des déplacements
- 6. POINTS D'INFORMATION**
- 6.1. Rapport en Développement économique, 1<sup>er</sup> trimestre
  - 6.2. Bilan du lac à l'épaule du 1<sup>er</sup> mars 2017
  - 6.3. Concertation régionale
  - 6.4. Rapports des Comités d'investissement, Stratégique, Sécurité publique, Incendie et PDZA
- 7. PÉRIODE DE QUESTIONS** (maximum de 30 minutes).
- 8. DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES SABLIERES**
- 8.1. AMÉNAGEMENT-FORÊT**
  - 8.2. COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIERES**
    - 8.2.1. Abrogation d'un acte d'accord de la branche Nord du Ruisseau Gagnon, Saint-Wenceslas
- 9. DEMANDE D'APPUI**
- 9.1. MRC des Maskoutains – Programme de formation des pompiers
  - 9.2. MRC des Maskoutains – Entreprises d'économie sociale
  - 9.3. MRC d'Antoine-Labelle – Maintien services pharmaciens
  - 9.4. Municipalité Lac Sainte-Marie : Participation par voie électronique aux séances extraordinaires
- 10. AFFAIRES NOUVELLES**
- 10.1. *Je bouge avec mon Doc* : Invitation de la MRC de Bécancour, marche à la Rivière Gentilly
  - 10.2. Imposition de l'allocation des dépenses des élus 2019

## **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

### **1.1** **OUVERTURE DE LA SESSION**

Le préfet M. Marc Descôteaux, préside l'assemblée et la déclare ouverte. Il remercie le maire de la municipalité M. Réal Deschênes qui reçoit l'ensemble du Conseil des maires de la MRC et permet la tenue de l'assemblée publique.

**2017-04-85-a** **1.2**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** le retrait du point 4.6 et l'ajout du point 4.7 intitulé Position de la MRC à l'égard de l'enjeu des hydrocarbures.

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par madame Line Thérout, mairesse de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter cet ordre du jour tel que présenté et modifié, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2017-04-86-a** **1.3**  
**DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DU 15 FÉVRIER 2017**

*Le procès-verbal de la séance du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 15 février a été transmis au préfet et aux membres du Conseil.*

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 15 février 2017.

Il est proposé par monsieur Raymond Noël, maire de Village de Saint-Célestin et appuyé par madame Geneviève Dubois, mairesse de Ville de Nicolet et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les minutes de ces délibérations, en dispensant le secrétaire d'en faire la lecture et en ratifiant les décisions et gestes qui y ont été posés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**1.4**  
**DÉPÔT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 1<sup>ER</sup> MARS 2017**

Le procès-verbal de la séance du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 1<sup>er</sup> mars 2017 est déposé et signé, tel qu'adopté, le 20 mars 2017.

**1.5**  
**DÉPÔT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF SPÉCIAL DU 20 MARS 2017**

Le procès-verbal de la séance du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 20 mars 2017 est déposé, tel qu'adopté le 5 avril 2017.

**1.6**  
**DÉPÔT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 5 AVRIL 2017**

Le procès-verbal de la séance du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 5 avril 2017 est déposé tel qu'adopté.

**1.7**  
**DOCUMENTS REPRODUITS**

<b>Date</b>	<b>Provenance</b>	<b>Sujet</b>
2017-02-27	MRC D'Avignon	Assouplissement d'application des orientations en matière d'aménagement du territoire
2017-03-01	MCC	Annonce subvention 92000\$ (6eEntente culturelle)
2017-03-03	MSP	Subv. 6500\$ +19289\$ formation pompiers
2017-03-03	MTQ	Subv. PIRRL (64367\$)
2017-03-20	MAMOT/SHQ	Entente supplément pyrrhotite 151 200\$
2017-03-24	MRC H. Yamaska	Dénonciation Redevances à l'élimination...critères performance pour la rétribution 2017
2017-03-27	MRC NY	Priorités FARR
2017-03-27	CPTAQ	Demandes à portée collective
2017-03-30	Cogesaf	Situation financière précaire
2017-04-06	CPTAQ	Explications.. Dénonciation

2017-04-06	Mun. Ferme-Neuve	Dérogations règl. Prélèvements eaux et Protection
2017-04-07	MAPAQ	2 <sup>e</sup> ch. 10,000\$
2017-04-07	Cogesaf	Situation précaire
2017-04-12	MTQ	Subv. à venir 125000\$
2017-04-12	MSP	2056\$ formation pompiers

**Suivi du dossier *Dénonciation de la suspension du traitement des demandes à portée collective.***

**Appuis et dénonciation** des MRC d'Antoine-Labelle, Matawinie, Vaudreuil-Soulanges, des Maskoutains, de Pontiac, MRC des Laurentides, Rimouski-Neigette, Marguerite-D'Youville, D'Avignon, des Maskoutains, Brome-Missisquoi, MRC du Granit.

**REVUE DE PRESSE DE LA MRC**

Les élus sont invités à consulter la revue de presse mise à leur disposition sur la page d'accueil du site Internet de la MRC et l'intranet à l'onglet des Maires.

**2.0**

2017-04-87-a

**PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2016**

*Le rapport financier 2016 consolidé est présenté par madame Diane Fortin, comptable de la firme FBL qui avait le mandat de réaliser ce rapport. Madame Fortin répond aux questions du directeur général et des élus.*

**CONSIDÉRANT** la présentation et le dépôt des états financiers de l'année 2016 préparés par madame Diane Fortin de la firme *FBL Comptables*.

Il est proposé par monsieur Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par monsieur Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et unanimement résolu par ce Conseil d'accepter les États financiers au 31 décembre 2016 de la MRC de Nicolet-Yamaska, tels que déposés et réalisés par la firme *FBL comptables*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2.1**

2017-04-88-a

**OCTROI DU MANDAT A UNE FIRME COMPTABLE POUR REALISER LES ETATS FINANCIERS DE LA MRC POUR L'ANNEE 2017**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service d'audit du rapport financier de la MRC des exercices se terminant en 2016, 2017, 2018 dans la soumission déposée par la firme FBL ;

**CONSIDÉRANT** la satisfaction des services obtenus par la firme FBL suite à la réalisation des États financiers 2015 et en 2016 et la recommandation favorable du directeur général de poursuivre avec la même firme de comptables.

Il est proposé monsieur Daniel Coutu, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par monsieur Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et unanimement résolu par ce Conseil de mandater la firme *FBL société de comptables professionnels agréés* pour la réalisation des états financiers 2017 en conformité avec l'offre déposée le 12 octobre 2016, pour une période de trois (3) ans au montant de 13 325 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3.0**

**FONDS DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – FDT**

**3.1**

2017-04-89-a

**ACCEPTATION DU 13<sup>E</sup> PROJET : PARC DOMAINE DEMERS, SAINTE-EULALIE**

**CONSIDÉRANT** le montant de 27 054 \$ disponible dans l'enveloppe 2017 du volet des projets locaux du Fonds de développement des territoires pour la municipalité Sainte-Eulalie ;

**CONSIDÉRANT** la demande de financement déposée par la municipalité Sainte-Eulalie d'un montant de 22 348 \$ pour le projet Parc Domaine Demers (70 % du coût total du projet s'élevant à 31 925 \$);

**CONSIDÉRANT** que le projet reçu par la MRC a été jugé éligible et qu'il répond aux normes minimales de ce Fonds ;

**CONSIDÉRANT** que le solde disponible après acceptation de ce projet sera de 4 706 \$ pour la municipalité de Sainte-Eulalie.

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par monsieur Pierre Yelle, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu que ce Conseil d'autoriser le financement du projet Parc Domaine Demers présenté par la municipalité Sainte-Eulalie pour un montant maximum de 22 348 \$, sans condition, et de verser cette subvention en deux tranches, après signature du protocole d'entente et dans le respect des exigences inscrites audit protocole.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.0**

#### **AFFAIRES COURANTES**

#### **4.1**

2017-04-90

#### **AUTORISATION DE NÉGOCIER ET DE SIGNER LA 7<sup>E</sup> ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2019-2020 AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la MRC de Nicolet-Yamaska de poursuivre les ententes de développement culturel (EDC) avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et ses différents partenaires ;

**CONSIDÉRANT** la demande du MCC de déposer pour avril 2017 une première ébauche d'un plan d'actions pour une EDC triennale (2018, 2019, 2020) afin de pouvoir réserver au gouvernement les fonds nécessaires pour l'EDC ;

**CONSIDÉRANT** que le budget prévu par le MCC est de 20 000\$ par année soit un total de 60 000\$ et que la MRC doit y contribuer pour une valeur égale, formant ainsi un budget total de 120 000\$ ;

**CONSIDÉRANT** que la démarche de préparation du plan d'actions pour cette EDC est faite en collaboration avec les membres de la Table sectorielle culture de la MRC ;

**CONSIDÉRANT** que le MCC pourra ultérieurement proposer des fonds supplémentaires à ajouter à l'EDC que la MRC pourra accepter de couvrir à valeur égale selon son intérêt, ses disponibilités budgétaires et avec l'autorisation de ce Conseil.

Il est proposé par monsieur Daniel Coutu, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par monsieur Claude Lefebvre, maire de Baie-du-Febvre et unanimement résolu que ce Conseil d'autoriser le préfet et le directeur général de la MRC à entamer les démarches de négociation pour une entente de développement culturel triennal (2018-2019-2020) pour un montant total de 120 000 \$ soit une participation égale du MCC et de la MRC de 60 000 \$.

Il est également résolu d'autoriser le préfet et le directeur général de la MRC à signer les protocoles, conventions ou autres documents légaux exigés par le MCC et en lien direct avec la 7<sup>e</sup> entente de développement culturel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2017-04-91** **4.2**  
**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE SERVICES EN ECONOMIE SOCIALE**

**CONSIDÉRANT** l'importance que représentent les retombées issues de l'activité des entreprises d'économie sociale pour notre collectivité ;

**CONSIDÉRANT** la décision de la MRC de maintenir une offre de services pour les entreprises d'économie sociale et les projets collectifs sur le territoire;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la MRC d'établir des partenariats avec les organismes disposant d'une expertise en matière de développement social;

**CONSIDÉRANT** l'expertise de Pôle d'Économie sociale Centre-du-Québec dans l'accompagnement et le support aux entreprises d'économie sociale.

Il est proposé par madame Geneviève Dubois, mairesse de Ville de Nicolet et appuyé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la MRC l'entente de services Accompagnement en prédémarrage des projets collectifs avec l'organisme Pôle d'économie sociale Centre-du-Québec pour les activités de 2017, au montant de 4000 \$ afin de supporter les promoteurs de projets collectifs sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska.

Il est également résolu de prendre les sommes nécessaires au poste budgétaire 2017 « Dév. Économique – Entente DBCQ, #02-621-70-492 ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2017-04-92** **4.3**  
**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DONNS, COMMANDITE, REPRÉSENTATION ET APPUI**

**CONSIDÉRANT** la Politique de dons, de commandite, de représentation et d'appui, présentée et analysée par les membres du Comité administratif ;

**CONSIDÉRANT** la précision apportée à l'article 9 – mécanisme d'attribution ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité administratif auprès du Conseil des maires.

Il est proposé par monsieur Pierre Yelle, maire de Saint-François-du-Lac et appuyé par monsieur Claude Lefebvre, maire de Baie-du-Febvre et unanimement résolu par ce Conseil :

- d'adopter la Politique de dons, de commandite, de représentation et d'appui faisant partie intégrante de la présente résolution.
- d'annuler la résolution no. 2017-02-34

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2017-04-93** **4.4**  
**PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE L'ACTION BENEVOLE 2017**

**CONSIDÉRANT** que la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;

**CONSIDÉRANT** que pour bâtir une société juste et équitable pour tous et pour toutes, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

**CONSIDÉRANT** que les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme

des partenaires importants des gouvernements et des entreprises quand il s'agit de bâtir des communautés fortes et épanouies;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs citoyens et citoyennes de notre MRC bénéficient du bénévolat;

**CONSIDÉRANT** qu'il est de mise pour tous les citoyens et les citoyennes de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de la MRC de Nicolet-Yamaska.

Il est proposé par monsieur Daniel Coutu, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par monsieur Pierre Yelle, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Conseil de proclamer que la semaine du 23 au 29 avril sera la « Semaine de l'Action bénévole 2017 ».

De plus, le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska invite tous les citoyens et toutes les citoyennes à maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre MRC en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.5**

#### **TRANSPORT COLLECTIF :**

##### **4.5.1**

2017-04-94

#### **PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF, VOLET 2 – SUBVENTION AU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL - DEMANDE D'UNE CONTRIBUTION DE BASE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR L'ANNÉE 2017**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska offre les services de transport collectif régional depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et qu'elle appuie financièrement Transport Collectif Bécancour-Nicolet-Yamaska;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska prévoit effectuer 13 000 déplacements en 2017;

**CONSIDÉRANT** les modalités d'application au Programme d'aide au développement du transport collectif (volet 2 – Subvention au transport collectif régional), prévoit que la contribution du ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports correspondra alors à la subvention initiale et égale au double de la contribution financière du milieu local (MRC, pacte rural et usagers) jusqu'à concurrence de 75 000,00 \$ et peut atteindre (choix) :

- 100 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer 10 000 déplacements et moins ;
- ou 125 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 10 000 et 20 000 déplacements;
- ou 200 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer 20 000 déplacements et plus;

**CONSIDÉRANT** que la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis au cours des trois années suivantes dans les services de transport collectif régional;

**CONSIDÉRANT** que pour les services de transport, la MRC de Nicolet-Yamaska prévoit contribuer en 2017 pour une somme de 55 000 \$,

**CONSIDÉRANT** que la participation prévue des usagers sera de 61 374 \$ en 2017;

**CONSIDÉRANT** que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2017 et que les états financiers viendraient les appuyer;

**CONSIDÉRANT** que la contribution financière estimée du ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports pourrait être de 125 000,00 \$ pour l'année 2017.

Il est proposé par monsieur Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par monsieur Julien Boudreault, maire de Grand Saint-Esprit et résolu à l'unanimité :

- Que la MRC de Nicolet-Yamaska demande au ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports, une contribution financière de 125 000,00 \$ pour le maintien du transport collectif pour l'année 2017.
- Que la MRC de Nicolet-Yamaska demande au ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports que tout ajustement ultérieur, auquel elle pourrait avoir droit pour l'année 2017, lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers et du rapport d'exploitation 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.5.2**

#### **SONDAGE MUNICIPAL**

Le directeur général rappelle aux élus l'importance de compléter et de retourner le sondage sur les habitudes et les attentes en matière de transport collectif.

#### **4.6**

2017-04-95

#### **POSITION DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA À L'ÉGARD DE L'ENJEU DES HYDROCARBURES**

**CONSIDÉRANT** la complexité et la sensibilité des enjeux économiques, environnementaux et sociaux liés à d'éventuelles opérations d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska;

**CONSIDÉRANT** que ces enjeux dépassent les frontières de la MRC de Nicolet-Yamaska et concernent toutes les MRC de la vallée du Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT** l'importance de disposer de données probantes et provenant d'instances neutres afin de permettent aux élus de prendre des décisions éclairées;

**CONSIDÉRANT** les appuis accordés aux démarches et aux revendications de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec dans ce dossier;

**CONSIDÉRANT** le rôle que doivent continuer de jouer la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec;

**CONSIDÉRANT** que les MRC et les municipalités locales n'ont actuellement aucun pouvoir leur permettant de soustraire certaines zones à l'activité pétrolière et gazière afin d'éviter les conflits avec d'autres utilisations sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT** que l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures échappent complètement à la planification territoriale des municipalités et des MRC et que les industries ont la possibilité d'exproprier des citoyens;



**CONSIDÉRANT** les inquiétudes légitimes des citoyens de la MRC de Nicolet-Yamaska à l'égard des conséquences néfastes pour les ressources naturelles et la qualité du milieu de vie que peuvent entraîner les opérations d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures;

**CONSIDÉRANT** l'impérieuse nécessité de protéger les ressources naturelles, aquatiques et agricoles du territoire de la MRC;

Il est proposé par monsieur Pierre Yelle, maire de Saint-François-du-Lac  
Et appuyé par monsieur Pierre Gaudet, maire d'Aston-Jonction  
Et unanimement résolu par ce Conseil :

QUE la MRC de Nicolet-Yamaska s'oppose à toutes les opérations éventuelles d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures sur son territoire, tant et aussi longtemps que celles-ci ne rencontreront pas les nécessaires niveaux d'acceptation sociale sur son territoire;

QUE la MRC de Nicolet-Yamaska réaffirme son appui aux revendications et aux démarches de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec, formulées dans leurs mémoires respectifs déposés dans le cadre du Projet de loi 106 *Loi concernant la mise en oeuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

QUE la MRC de Nicolet-Yamaska demande à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec de poursuivre leurs efforts et leurs représentations auprès du gouvernement du Québec afin de porter les préoccupations et les revendications de la MRC et des autres MRC concernées;

QUE la MRC de Nicolet-Yamaska demande au gouvernement du Québec :

- *l'abrogation de l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC ;*
- *que les nouvelles orientations gouvernementales sur les hydrocarbures permettent aux MRC de déterminer, dans le cadre de leur schéma d'aménagement et de développement, des secteurs qu'elle voudrait soustraire aux activités d'exploitation, de production et de stockage des hydrocarbures ;*
- *de décréter un moratoire sur le procédé de fracturation hydraulique tant et aussi longtemps que celui-ci ne sera pas compatible avec les plus hautes exigences de protection de l'environnement.*

Que la MRC transmette une copie de la présente résolution à Monsieur Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à Monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à Monsieur Alain Thériens, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et des ressources naturelles, à Madame Chantal Soucy, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie, à Madame Manon Massé, députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques, à Monsieur Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour, à Monsieur Richard Lehoux, président de Fédération québécoise des municipalités et à Monsieur Bernard Sévigny, président de l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **5.0**

### **AFFAIRES FINANCIERES**

En annexe, liste des déplacements des élus des mois de février et mars.

## 5.1

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES AU 19 AVRIL 2017**

P. D.	Fournisseur	Description	Montant
	*Auger-St-Onge, Sophie	Frais déplacements mars 2017	101.06 \$
	*Bell Mobilité	Cellulaire avril 2017	283.71 \$
	*Boudreau, Simon	Frais déplacements mars 2017	110.86 \$
	*Brideau, Donald	Frais déplacements mars 2017	98.25 \$
	*Croteau, Martin	Frais déplacements mars 2017	269.99 \$
	*Désilets, Anne-Marie	Frais déplacements mars 2017	19.93 \$
	*Groupe Yanco	Article de nettoyage	307.19 \$
	*Harnois, Marc-André	Frais déplacement mars 2017 Et cotisation à l'Ordre des Ing.	584.86 \$
	*Larivière, Marie-Hélène	Frais déplacement mars 2017	242.72 \$
	*Médias transcontinental	Appel d'offre travaux génie civil	43.01 \$
	*Mun. Baie-du-Febvre	Remb. Ventes pour taxes	2 579.92 \$
	*Mun. La Visitation-de-Yamaska	Remb. Ventes pour taxes	1 039.89 \$
	*Mun. Pierreville	Remb. Ventes pour taxes	5 069.63 \$
	*Mun. Sainte-Eulalie	Remb. Ventes pour taxes	600.00 \$
	*Néopost Canada ltée	Renflouement timbreuse (PDZA)	3 449.25 \$
<b>Chèque</b>			
201720691	Ministère de la Justice	Dossier Vente pour taxes	7 210.00 \$
201720692	Ministère des Finances (3-Rivières)	Dossier Vente pour taxes	38 625.00 \$
201720693	Ministère des finances	Dossier Vente pour taxes	4 635.00 \$
201720694	Valois, Robert	Remb. Montant payé en trop achat vente pour taxes	1 375.00 \$
201720695	Commission Sco. Riveraine	Remb. Ventes pour taxes	23 535.61 \$
201720699	Fédération Québécoise Mun.	Frais de poste (entente DICOM)	48.48 \$
201720700	Les Échelles C.E. Thibault inc.	Subvention fabrication de réservoirs en plastiques	10 000.00 \$
201720701	Mun. Grand Saint-Esprit	Remb. Vente pour taxes	4 096.33 \$
201720702	Mun. Saint-Célestin Paroisse	Remb. Vente pour taxes	9 719.25 \$
201720703	Mun. Saint-François-du-Lac	Remb. Vente pour taxes	1 088.57 \$
201720704	Mun. Saint-Léonard-d'Aston	Remb. Vente pour taxes	7 189.52 \$
201720705	Mun. Saint-Wenceslas	Remb. Vente pour taxes	6 071.29 \$
201720706	Ville de Nicolet	Remb. Vente pour taxes	52 104.75 \$
201720708	Mun. Saint-Wenceslas	Subv. territoire, scène mobile dernier versement	520.00 \$
		<b>TOTAL :</b>	<b>181 019.07 \$</b>

Il est proposé par monsieur Julien Boudreault, maire de Grand Saint-Esprit  
 Et appuyé par monsieur Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège  
 Et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter ces comptes et d'autoriser le directeur général à en effectuer le paiement au montant de **181 019,07 \$** dans les délais requis, conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6.0

**POINTS D'INFORMATION**

## 6.1

**RAPPORT TRIMESTRIEL EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Madame Caroline Vachon, coordonnatrice du service, explique le contenu du rapport trimestriel reprenant les services techniques et les aides financières disponibles. Mme Vachon précise qu'en trois mois les objectifs sont largement atteints. Plusieurs ententes de partenariat sont en cours de réalisation. Par ces ententes, le service veut maintenir un leadership mobilisateur. L'entente avec le Centre local d'emploi est signée, celles avec la SADC, la Chambre de commerce et le Carrefour jeunesse emploi sont en cours.

## 6.2

### **BILAN et SUIVI DU LAC À L'ÉPAULE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2017**

Le directeur général fait le constat du récent lac à l'épaule et demande aux élus de lui fournir des propositions de sujets de discussion afin d'alimenter les prochaines discussions. Il souhaite également valider sous quelle forme cette activité pourrait se dérouler et définir dans quel esprit ou contexte les élus y voient leur intérêt.

## 6.3

### **CONCERTATION RÉGIONALE**

Dans la foulée de la concertation régionale et de la rencontre des élus le 25 janvier à Victoriaville, relativement à la mise en place du Fonds d'aide au rayonnement des régions, FARR, la MRC a adopté des priorités d'intervention en regard de ce fond. La MRC participe aux différents forums et rencontres de travail mobilisant les organismes du territoire vers des orientations et des actions ciblées

Le prochain forum de concertation se tient ce vendredi le 21 avril à Drummondville. Dans le même esprit, un lac-à-l'épaule de la Table des préfets Centre-du-Québec est planifié le 19 mai à Nicolet.

## 6.4

### **RAPPORTS DES COMITES INVESTISSEMENT, STRATEGIQUE, SECURITE PUBLIQUE, SECURITE INDENCIE ET PDZA**

**Comité d'investissement, M. André Descôteaux:** Depuis janvier, le comité s'est réuni à 3 reprises afin d'étudier 8 projets d'entreprises. La MRC a octroyé 35 000 \$ en prêt et 55 410 \$ en contribution non remboursable au cours de la période. Les membres du comité ont eu l'occasion de visiter des entreprises qui ont bénéficié d'aides financières au cours des dernières années. Cette tournée fut particulièrement appréciée. Plusieurs entrepreneurs ont confié qu'ils étaient en recherche de personnel. Cette information s'avère très importante pour le travail des conseillères en développement économique de la MRC.

**Comité stratégique, M. Daniel Coutu :** Lors des dernières rencontres, les membres ont traité de quelques dossiers d'avis de conformité. Le dossier des télécommunications a mobilisé l'attention des membres. Ce dossier a été présenté lors d'une séance spéciale du Conseil des maires afin d'apporter des appuis à deux firmes de télécommunication qui présentent chacune un projet de déploiement de réseau Internet Haute vitesse sur le territoire dans le cadre des programmes Brancher pour innover et Québec Branché.

**Comité Sécurité publique, M. Raymond Noël:** A la rencontre du 4 avril, les membres ont recommandé, dans le cadre de la lutte à la culture du cannabis, la réédition des contrats sociaux aux agriculteurs. Cette priorité d'action est évaluée à plus de 4000\$ en travail clérical. Un nouveau libellé indique que ce contrat est valide dorénavant pour une durée de 25 ans. De plus M. Noël précise qu'un travail d'harmonisation des règlements applicables par la Sûreté cheminera jusqu'à la fin de la présente année. Un comité de travail, formé du directeur de la MRC et de quelques directeurs municipaux a pris ce mandat.

**Comité sécurité incendie, M. Pierre Gaudet :** Le schéma de couverture d'incendie fait l'objet de révision en vue de l'adoption finale en décembre. Pour ce travail de révision le comité des directeurs incendie et le comité de la MRC travaillent de concert. Le comité s'intéresse aux achats d'équipement à faire en commun et aux services d'urgence en milieux isolés.

**Comité PDZA, M. Pierre Gaudet:** Les membres ont participé à une journée créative à la cabane à sucre, le 10 avril dernier. Hors de son contexte habituel, cette rencontre de travail a été foisonnante d'idées. M. Gaudet invite les élus à participer et à diffuser les dates des deux consultations publiques à venir, les 23 et 30 mai prochains. Une lettre d'invitation aux producteurs sera transmise à la fin de la semaine.

## 7.0

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Denise Gendron représentante du groupe d'une vingtaine de citoyens présents prend la parole pour exprimer sa satisfaction suite à l'adoption, par le présent conseil, de la résolution en regard de la position de la MRC sur l'enjeu des hydrocarbures. Trois personnes témoignent de leur préoccupation relativement à la protection de la ressource eau.

## 8.0

### DOSSIERS EN « AMENAGEMENT-FORET – COURS D'EAU ET CARRIERES ET SABLIERES »

#### 8.1

##### AMENAGEMENT-FORET

#### 8.2

##### COURS D'EAU ET CARRIERES ET SABLIERES

##### 8.2.1

2017-04-97

##### RESOLUTION ABROGEANT L'ACTE D'ACCORD DE LA BRANCHE NORD DU RUISSEAU GAGNON A SAINT-WENCESLAS

- CONSIDÉRANT** la demande de déverbalisation d'une section amont de la branche Nord du ruisseau Gagnon déposée par M. René Désilets à Saint-Wenceslas;
- CONSIDÉRANT** l'Acte d'accord concernant la branche Nord du ruisseau Gagnon adopté le 21 septembre 1964 ;
- CONSIDÉRANT** l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. chapitre C-47.1; en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006) qui définit les cours d'eau sous juridiction exclusive d'une MRC ;
- CONSIDÉRANT** l'article 25 du Règlement 2005-24 de la MRC de Nicolet-Yamaska, adopté en fonction de cet article 103 de la Loi sur les compétences municipales, qui exclut la compétence d'une MRC les fossés de drainage qui satisfont l'ensemble des trois exigences suivantes :
- *ces fossés sont utilisés aux seules fins de drainage et d'irrigation ;*
  - *ces fossés n'existent qu'en raison d'une intervention humaine ;*
  - *la superficie de leur bassin versant est inférieure à 100 hectares.*
- CONSIDÉRANT** que la section de la branche Nord du ruisseau Gagnon circulant sur les lots 97, 98, 99 et 100 répond aux trois exigences d'exclusion des cours d'eau sous la compétence de la MRC selon l'article 25 du Règlement 2005-24 et de la Loi sur les compétences municipales;
- CONSIDÉRANT** que les propriétaires limitrophes de ce fossé de drainage ont été contactés ;
- CONSIDÉRANT** qu'un acte d'accord concernant un cours d'eau ne peut être modifié mais seulement abrogé en vertu de l'article 248 de la Loi sur les compétences municipales;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'abroger l'Acte d'accord concernant la section de la branche Nord du ruisseau Gagnon circulant sur les lots 97, 98, 99 et 100 adopté le 21 septembre 1964 ;

**CONSIDÉRANT** que le cours d'eau branche Nord du ruisseau Gagnon aura dorénavant son origine à la ligne des lots 96 et 97, coule en direction Sud-Est sur une longueur de 1 ¼ arpent dans la ligne des lots 96 et 97, puis coule en direction Sud-Ouest à travers le lot 96 et à 1 arpent du lot 95 jusqu'à une coulée naturelle où elle a son embouchure.

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par monsieur Pierre Gaudet, maire d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil d'abroger l'Acte d'accord concernant la branche Nord du ruisseau Gagnon située dans la municipalité de Saint-Wenceslas.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9.0**

### **DEMANDE D'APPUI**

#### **9.1**

2017-04-98

### **MRC MASKOUTAINS – PROGRAMME FORMATION POMPIERS**

**CONSIDERANT** que depuis 2015, le ministère de la Sécurité publique (MSP) a confié aux MRC la responsabilité d'administrer les programmes s'adressant aux pompiers et officiers des services de sécurité incendie existants sur leur territoire ;

**CONSIDERANT** que ce mandat a été confié par le MSP sans qu'aucune entente préalable n'ait été convenue avec les MRC afin de fixer les conditions et les termes d'un tel mandat, incluant une juste compensation financière pour le travail requis de la part des MRC ;

**CONSIDERANT** la résolution 17-03-104 de la MRC des Maskoutains, demandant au ministre de la Sécurité publique de prendre les mesures appropriées afin que le Ministère convienne d'une entente avec les MRC afin d'établir les termes et conditions du mandat confié relativement à l'administration des programmes de formation pour les pompiers et officiers, incluant une juste compensation financière pour le travail requis de la part des MRC.

Il est proposé par monsieur Pierre Gaudet, maire d'Aston-Jonction et appuyé par monsieur Pierre Gaudet, maire d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil d'appuyer la MRC des Maskoutains dans ses démarches auprès du ministère de la Sécurité publique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **9.2**

### **MRC DES MASKOUTAINS – ENTREPRISES D'ECONOMIE SOCIALE**

La MRC des Maskoutains demande d'appuyer les engagements qui sont contenus dans la Déclaration GSEF2016 adoptée lors du Forum d'économie sociale en septembre 2016. Les élus demandent des informations supplémentaires et donneront suite le cas échéant.

#### **9.3**

### **MRC D'ANTOINE-LABELLE**

La MRC d'Antoine-Labelle demande de soutenir les services des pharmaciens communautaires. Les élus ne donnent pas suite.

#### **9.4**

2017-04-99

### **MUNICIPALITÉ LAC SAINTE-MARIE : PARTICIPATION DES MEMBRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES**

**CONSIDERANT** la résolution 2017-03-101 de la municipalité de lac Sainte-Marie demandant au gouvernement de permettre la

participation des membres par voie électronique aux séances extraordinaires.

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par madame Geneviève Dubois, mairesse de Ville de Nicolet et il est unanimement résolu par ce conseil d'appuyer la municipalité de Lac Sainte-Marie dans des démarches auprès du gouvernement du Québec afin de faire amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.0**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**10.1**

**JE BOUGE AVEC MON DOC.**

Une invitation des élus de la MRC de Bécancour à participer à une marche au parc de la Rivière Gentilly, le dimanche 7 mai, entre 8 heures et midi trente.

**10.2**

**IMPOSITION DE L'ALLOCATION DES DÉPENSES DES ÉLUS 2019**

M. Pierre Yelle mentionne que de nouvelles mesures d'imposition d'allocation de dépenses des élus seront effectives en 2019.

**11.0**

2017-04-100

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Jean-François Guévin, représentant de Sainte-Monique et appuyé par monsieur Maurice Morin, maire de Saint-Célestin Paroisse et unanimement résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à vingt et une heure quarante minutes. (21h40)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PREFET  
MARC DESCÔTEAUX**

Signature

---

**SECRETAIRE-TRESORIER  
MICHEL CÔTÉ**